

# Les Membres du Club DPO

tessi

DUPONT

SCOR  
INVESTMENT PARTNERS

Alptis  
Groupe

RGPD  
Experts  
ACR

+simmons  
simmons

Compagnie des Alpes

Olympe  
.LEGAL

KPMG

NOV  
LAW  
AVOCATS

M  
MOBILITAS GROUP  
GROUPE MOBILITAS

LIDL

Patrice  
Gauthey  
Développement & Conformité

Almain  
AVOCATS

AS  
Anne-Laure Catherineot  
Avocat - DPO

CHICHE AVOCAT  
une approche intégrée de la donnée

## NOS PARTENAIRES ASSOCIATIFS & MÉDIAS

AVOCATS  
BARREAU  
PARIS

LA ROBE  
NUMÉRIQUE

CONSEIL NATIONAL  
DES BARREAUX  
LES AVOCATS

VILLAGE DE  
LA JUSTICE  
La communauté  
des métiers du droit  
BY LEGI TEAM

AFCDP

COMPLIANCES

## La Matinée du DPO

le 9 avril 2024 de 8h à 12h



Code pour accéder à ConneX Me  
Posez vos questions  
Répondez au questionnaire



LE CLUB DPO

Poursuivez l'expérience  
"La Matinée du DPO"  
365 J/an en nous contactant à l'adresse mail suivante  
aide@clubdpo.fr

[www.clubdpo.fr](http://www.clubdpo.fr)

Téléchargez le guide  
**RGPD pour les Avocats**

[www.clubdpo.fr](http://www.clubdpo.fr)



Mesdames, Messieurs,

L'événement qui vous réunit ce matin est une belle opportunité de mettre en valeur la mobilisation des avocats sur le sujet fondamental de la protection des données.

Une mobilisation de précurseurs, car bien avant l'application du RGPD, dès 2017, le Conseil national des barreaux modifiait le règlement intérieur national (RIN), afin de tenir compte de la possibilité offerte aux avocats d'exercer les fonctions de délégué à la protection des données.

Le 27 mars 2018, avec le barreau de Paris et la Conférence des bâtonniers, le CNB publiait ainsi, le premier guide pratique pour aider les avocats à la fois à se mettre en conformité avec la loi et à conseiller avec rigueur et efficacité leurs clients en la matière.

L'an dernier, à l'occasion du cinquième anniversaire de l'entrée en application du RGPD, était confectionnée une nouvelle édition de ce guide avec, toujours, le souci de poursuivre la sensibilisation des confrères au nécessaire respect de l'ensemble des règles relatives à la protection des données. Et l'envie de rappeler encore et toujours que ces règles sont gage de sécurité juridique, donc de confiance. Nous avons fait un beau bout de chemin, mais désormais, nos enjeux contemporains, de la fuite de données aux exploits de l'intelligence artificielle pour n'en citer que quelques-uns, exigent que nous allions encore plus loin.

Et pour cela, nous avons besoin de vous, experts engagés et convaincus que le respect de la vie privée et le contrôle de nos informations personnelles, constituent l'un des grands combats de notre siècle.

Je remercie donc le Club DPO et sa présidente, Nathalie Chiche, pour l'organisation de cette nécessaire journée d'échanges qui s'annonce d'une grande richesse.

Je vous souhaite d'excellents travaux.

Mesdames, Messieurs,

Alors que la place qu'occupent les données personnelles dans nos sociétés devient, année après année, plus grande encore, cette Matinée du DPO nous donne l'occasion d'appréhender au mieux les enjeux de ce sujet. C'est essentiel et, en cela, je remercie le Club DPO, ainsi que sa présidente, Nathalie Chiche, de l'avoir organisée.

Les données à caractère personnel sont à l'épicentre de nos vies : des messages que l'on s'échange, aux abonnements que l'on souscrit, en passant par les achats que l'on réalise, tout est données personnelles. Elles représentent une véritable richesse pour tous les organismes qui les traitent mais, dérobées, confiées maladroitement à un tiers ou utilisées à des fins malhonnêtes, elles peuvent aussi constituer un risque pour les droits des personnes concernées et une atteinte à leur vie privée.

Après l'adoption, à l'échelle européenne du RGPD, de nouvelles responsabilités pèsent désormais sur les organisations et donc sur les cabinets d'avocates et avocats, auxquels il incombe de se mettre en conformité.

Pour autant, loin d'avoir seulement créé de nouvelles exigences, l'application de ce règlement est complémentaire de la protection du secret professionnel et du respect des obligations déontologiques de l'avocat. La conjugaison de ces principes participe de l'accroissement du lien de confiance qui doit exister entre le client et son avocat et font de l'avocat l'interlocuteur privilégié de son client pour la mise en conformité son organisation.

Aussi, pour vous aider dans ces nouvelles missions, le Conseil national des barreaux, le barreau de Paris et la Conférence des bâtonniers se sont engagés à vos côtés. C'est l'esprit du guide publié en 2018 et qui a été réédité, il y a un an, à l'occasion des cinq ans de la mise en place de ce règlement. Recueil de bonnes pratiques et de conseils, il vient compléter les formations d'ores et déjà proposées par l'EFB et le barreau de Paris.

A tous les niveaux, l'enjeu avec le RGPD est loin d'être uniquement réglementaire ! Protéger ces données, c'est protéger la liberté des citoyennes et des citoyens auxquels elles appartiennent. Aussi, et alors que l'IA se perfectionne, plus qu'une obligation, c'est devenu une nécessité de s'en emparer.

J'espère que cette matinée vous en convaincra pleinement.

## Programme

8h00 : **Accueil** des participants & Pause petit déjeuner.

8h45 : **Mot d'ouverture** par **Me Nathalie Chiche**,  
Présidente du Club DPO

8h55 : Mot de bienvenue par **Paul Olivier Gibert**,  
Président de l'association "AFCDP"

9h00 : **Keynote d'ouverture** par **Guillaume Desgens-Pasanau**  
Magistrat et Professeur associé en droit du numérique  
(CNAM)

9h15 : 1ère table ronde :

« **Avocat : une robe mal taillée pour le RGPD ?** »  
*animée par Me Samuel Guetta*

- o Alice Darmon, Juriste au Service des DPO et de l'Accompagnement à la CNIL
- o Nadine Mokdad, DPO du Barreau de Paris
- o Guillaume Lhuillier, DPO du Conseil National des Barreaux

10h00 : **Keynote** par **Max Schrems**,  
avocat autrichien, Cofondateur de None of Your Business  
et demandeur aux arrêts éponymes de la CJUE invalidant  
le Safe Harbour et le Privacy Shield.

10h15 : 2ème table ronde :

« **Transfert de données hors UE** » :  
**positionnement & crédibilité du DPO face aux enjeux** »  
*animée par Me Eric Le Quellenec*

- o Philippe Latombe, Député & Membre du Collège de la CNIL
- o Henri d'Agrain, Délégué général du CIGREF
- o Véronique Le Bihan, DPO de la Compagnie des Alpes

11h00 : 3ème table ronde :

« **IA : La démystifier pour en faire une alliée de la  
protection des données** »  
*animée par Me Marc Lempérière*

- o Alexis Léautier, Ingénieur de la mission IA de la CNIL  
(nouvellement créée)
- o Hélène Marin, Directrice exécutive de Ethik IA
- o François-Xavier Cao, Co-fondateur de DPO-GPT

11h45 : **Mot de clôture** du Vice Président du Club DPO  
Me Eric Le Quellenec